

DATE : 30 mars 2020

DESTINATAIRE : Urbanisme – Planification et zonage

EXPÉDITEUR : Antoine D'Anjou agent technique en horticulture et arboriculture

**SUJET : Demande 2020-90009 – Évaluation et recommandations pour les arbres.  
PIIA résidentiel – Nouvelle construction au 25 avenue Claremont.**

---

Bonjour,

Le projet consiste en la démolition du bâtiment existant, à la construction d'une nouvelle résidence et à l'aménagement paysager complet du terrain au 25 avenue Claremont.

Selon le bilan forestier effectué par M. Nicolas Mory Arboriculteur Certifié ISA, plusieurs arbres privés se trouvent à proximité de la zone des travaux projetés la majorité d'entre eux seront affectés par le projet de reconstruction.

Suite à l'inspection du site le 30 janvier 2020, nous avons constaté qu'au moins (11) arbres matures devront être abattus au 25 av. Claremont. Un permis d'abattage #2019-01786 a déjà été délivré au propriétaire pour neuf (9) des arbres mentionnés ci-contre, il s'agit majoritairement d'arbres en mauvaise condition physiologique ou structurale.

Il est à noter que lors de mon inspection, neuf (9) arbres ne figurant pas sur le bilan forestier soumis à la Ville ont été répertoriés à proximité de la zone des travaux projetés. Ces arbres seront aussi affectés par la réalisation du projet, ils sont situés sur les lots voisins soit le #4 253 178, #4 253 214 et #4 253 175.

Voici en détail l'impact du projet sur les arbres répertoriés :

- Les arbres #2-9-11-12-13-15-16-17-22 seront abattus en raison de leurs mauvaise condition physiologique ou structurale. Voir le permis #2019-01786 délivré par M. Sébastien Pomerleau, inspecteur en arboriculture pour la Ville de Pointe-Claire.
- L'arbre #14 indiqué au plan pourra être abattu ou conservé selon la préférence du demandeur. Il s'agit d'un érable de Norvège de 38 cm avec un problème structural au niveau de la fourche principale et la présence d'un chancre affectant deux faces sur le tronc principal.

- Les arbres ##1-3-5-6-10-19-20-21 indiqués au plan devront être conservés et protégés durant les travaux, puisqu'ils sont situés à proximité de la zone des travaux. *Voir formulaire émission permis pour les détails.*
- Les arbres #100-101-102-103-104-105-106-107 indiqués au plan à la page #3 de ce rapport devront être conservés et protégés durant la réalisation du projet puisqu'ils sont situés à proximité de la zone des travaux. Il s'agit d'érables de Norvège de condition moyenne avec des diamètres variant de 16 à 86 cm. Ces arbres sont situés sur les lots voisins #4 253 175 et #4 253 178. *Voir formulaire émission permis pour les détails.*
- L'arbre # 108 indiqué à la page #3 de ce rapport devra être conservé et protégé durant la réalisation du projet, puisqu'il est situé à proximité de la zone des travaux. Il s'agit d'un frêne d'environ 90 cm traité avec le bio pesticide treeazin. Cet arbre est situé sur le lot voisin #4 253 214.
- L'arbre #4 indiqué au plan devra être conservé et protégé durant la réalisation du projet, puisqu'il est situé à proximité de la zone des travaux. Cet arbre figure sur le plan d'aménagement paysager fourni à la Ville pour le projet, nous recommandons qu'il soit élagué et inspecté en cime par un arboriculteur-élagueur certifié pour optimiser sa conservation. *Voir formulaire émission permis pour les détails.*
- Les arbres # 7-8 indiqués au plan devront être conservés, par contre leur protection n'est pas nécessaire puisque la zone des travaux projetés est à une distance suffisante des systèmes racinaires et il est improbable que des dommages surviennent à ces arbres durant la réalisation du projet.
- Le plan d'aménagement paysager fourni pour le projet propose la plantation de 17 arbres répartis sur quatre essences à petit déploiement ou à port colonnaire. Nous sommes en accord avec le nombre d'arbres prévu, par contre nous recommandons que des arbres à grand déploiement soient intégrés à l'aménagement paysager en marge latérale sud et en marge arrière. Les essences sélectionnées devront se conformer au règlement en vigueur. *Voir formulaire émission permis pour les détails.*

Voir le rapport arboricole de M. Nicolas Mory Arboriculteur Certifié ISA pour les détails et photos supplémentaires.

Voir notre rapport aux pages 3 à 13 de ce document.

Merci de votre collaboration



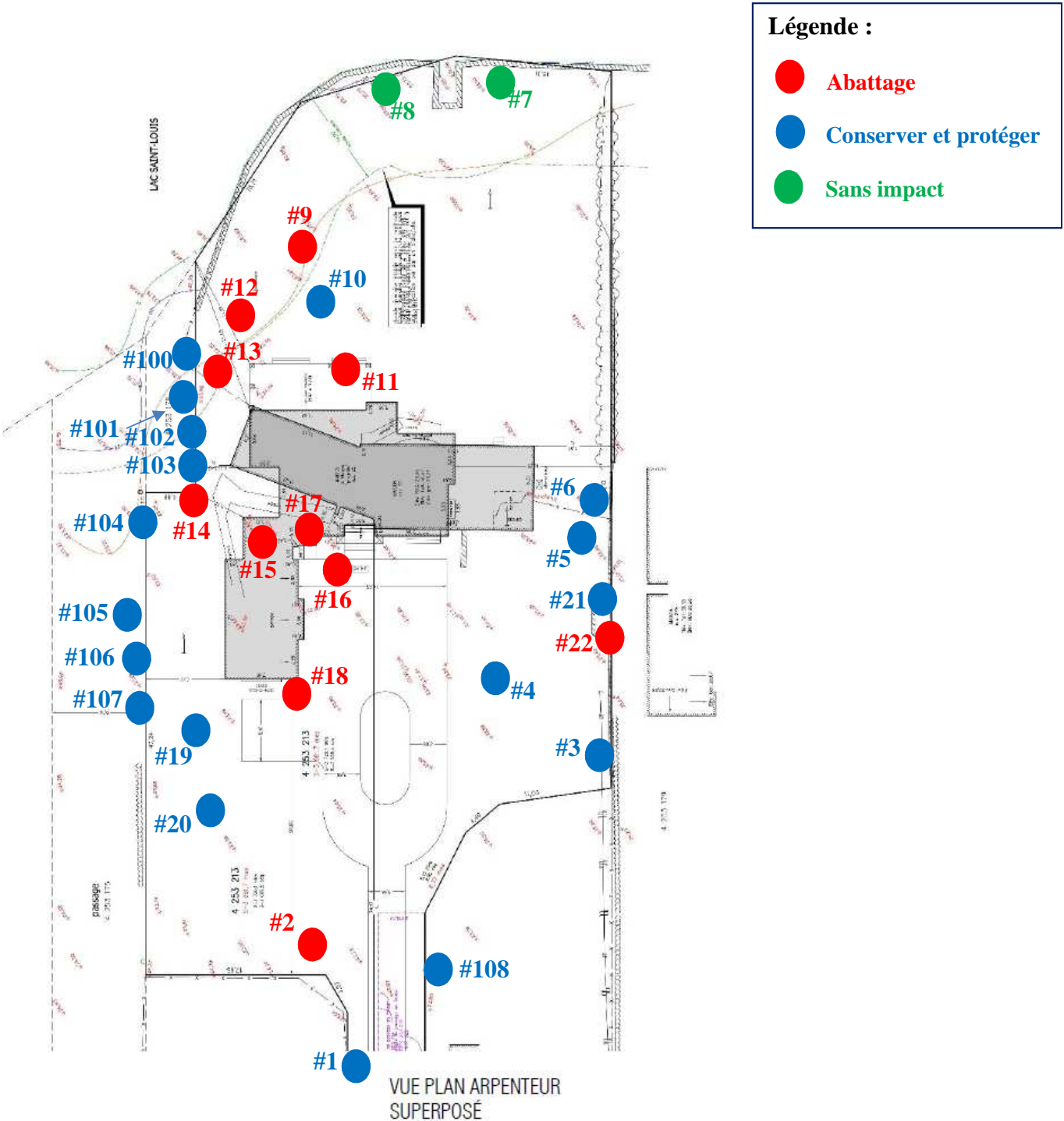
Antoine D'Anjou  
Arboriculteur certifié ISA # QU-0188A

**25 av. Claremont – PIIA résidentiel – Nouvelle construction.**

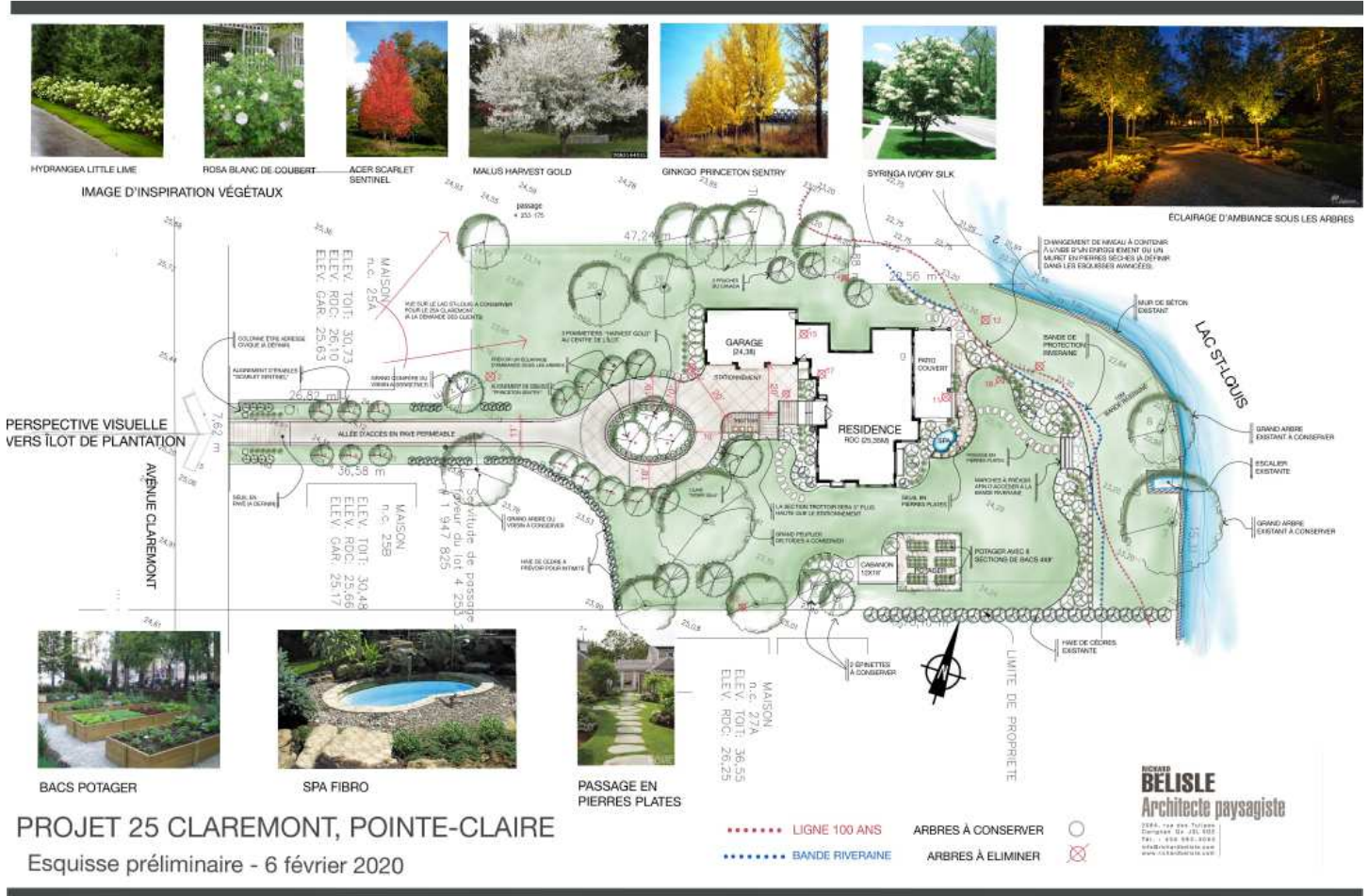
**Évaluation des arbres – 30-01-2020**

Par Antoine D’Anjou, agent technique en horticulture et arboriculture.

**1. Plan de localisation approximative des arbres – extrait du plan « Vue plan arpenteur superposé » fourni par Chloe Hutchison architecte, annotation par Antoine D’Anjou.**



2. Plan d'aménagement paysager fourni par Bélisle, Architecte paysagiste.



**3. Photos :**

**Photo #1** : Entrée charretière.



**Photo #2 : Marge latérale sud.**



**Photo #3 : Bande riveraine.**



**Photo #4 : Marge arrière.**





Photo #5 : Marge latérale Nord.



Photo #6 : Marge latérale Nord.



Photo #7 : Lot #4 253 175 et marge avant.



**Photo #8 : Marge avant.**



**Photo #9 : Marge avant.**